

YC – MASTIC BOIS BLANC – COMPOSANT B

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Désignation commerciale : YC – MASTIC BOIS BLANC – Composant B

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : non déterminé
Utilisation de la substance / du mélange : Mastic Polyester Bois

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange.****Classification selon Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE**

Xn, Nocif

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion



N, Dangereux pour l'environnement

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.



O, Comburant

R7 : Peut provoquer un incendie.

Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est soumis à l'obligation d'étiquetage en vertu de la méthode de calcul de la directive générale CE sur la classification des préparations dans sa dernière version.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Eléments d'étiquetage**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Péroxyde de dibenzoyl (50% dans mélange solvanté).

Phrases de risques :

R7 : Peut provoquer un incendie.

R36 : Irritant pour les yeux.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de sécurité :

S3/7 : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

S14 : Conserver à l'écart des agents réducteurs, des amines, des acides et des alcalis.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

S50.1 : Ne pas mélanger avec de l'accélérateur de peroxyde et des réducteurs.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

YC – MASTIC BOIS BLANC – COMPOSANT B

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique du produit : Mélanges****Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers :			
CAS : 94-36-0 EINECS : 202-327-6	Peroxyde de dibenzoyle	Xi R36 ; Xi R43 ; E R3 ; O R7 N R50 Per. org. B, H241 ; Aqu. aiguë 1, H400 ; Irrit. ocul. 2, H319 ; Sens. cut. 1, H317	45-55 %
	Diluant		25-30 %
CAS : 111-46-6 EINECS : 203-872-2	2,2'-oxydiéthanol		5-10 %
CAS : 105-76-0 EINECS : 203-328-4	Maléate de dibutyle	Xn R48/22 ; Xi R43 STOT RE2, H373 ; Sens. cut. 1, H317	5-10 %
	Zinc, Carboxylate		1-10 %
	Agent tensio-actif non ionique		1-10 %
CAS : 128-37-0 EINECS : 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	N R50/53 Aqu. aigu 1, H400 ; Aqu. chron. 1, H410	0.2 %

Indications complémentaires : Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.**4. PREMIERS SECOURS****Descriptions des premiers secours****Recommandations générales :**

De manière générale, consulter un médecin en cas de doute ou si les symptômes persistent.

EN CAS D'INHALATION :

Apport d'air frais ou d'oxygène. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire : respiration artificielle.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver immédiatement avec abondance d'eau et de savon.

Enlever immédiatement les vêtements et chaussures souillés de produit. Nettoyer ou détruire les chaussures contaminées.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer abondamment sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant quelques minutes puis consulter immédiatement un spécialiste.

EN CAS D'INGESTION :

NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information significative complémentaire disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés :** CO₂, poudre d'extinction, sable, mousse ou pulvérisation d'eau.**Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

Halons

Produits de combustion dangereux :

Gaz carbonique, monoxyde de carbone, acide benzoïque, benzène, biphenyle, benzoate de phényle.

Conseils aux pompiers**Equipement de protection spécial :** Porter un équipement de protection.
Ne pas respirer les fumées.

YC – MASTIC BOIS BLANC – COMPOSANT B

Autres recommandations : Eteindre les petits incendies à l'aide de poudre ou de dioxyde de carbone.
Pulvériser ensuite de l'eau pour éviter aux flammes de reprendre.
Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.
Collecter séparément les eaux d'incendie contaminées, ne pas jeter à l'égout.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Eviter tout contact avec la peau ou les yeux

Voir section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Balayage ou grattage. Conserver en l'état humide.

Arroser la zone avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation :****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Tenir à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition – NE PAS fumer.

Stockage :

Stocker dans un endroit frais à l'écart des amines, acides, alcalis et composés de métaux lourds.

Autres informations :

Ne pas manger ni fumer pendant les manipulations.

Bien se laver après le travail.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Protection respiratoire :**

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Protection des mains :

Porter des gants de protection adaptés.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

Protection du corps :

Vêtement de protection appropriés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Informations générales :

Aspect :

Forme : pâte
Odeur : légère

Point d'éclair : Non applicable

Auto-inflammabilité : Non déterminé

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : Soluble

YC – MASTIC BOIS BLANC – COMPOSANT B

10. STABILITE ET REACTIVITE**Réactivité****Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

La décomposition thermique (au-dessus de 50°C) ou le contact direct avec de nombreuses substances incompatibles peut causer de dangereuses réactions de décomposition auto-accélérées.

Matières incompatibles :

Ne pas stocker à proximité des acides, alcalis, métaux lourds et accélérateurs.

Produits de décomposition dangereux :

Acide benzoïque, benzène, biphényle, benzoate de phényle.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les effets toxicologiques :**

Aucune information toxicologique disponible sur la préparation.

Les données suivantes sont applicables pour 78 % de peroxyde de dibenzoyl.

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
94-36-0 Peroxyde de dibenzoyl		
Oral	LD 50	> 5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50	> 24300 mg/m ³ (rat) - Poussière

Irritation primaire :

Sur la peau : Faiblement irritant

Sur les yeux : Irritant (lapin)

Sensibilisation : Sensibilisant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Indications générales :**

Aucune donnée écologique disponible sur la préparation.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Méthode de traitement**

Respecter les réglementations en vigueur.

Emballages non nettoyés :

Elimination conformément à la réglementation locale.


Ne pas déverser dans la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	3108
Nom d'expédition des Nations unies ADR IMDG, IATA	3108 PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (Peroxyde de dibenzoyl) ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (Dibenzoyl peroxide)
Classe(s) de danger pour le transport ADR	5.2 Peroxydes Organiques
Classe	



YC – MASTIC BOIS BLANC – COMPOSANT B

IMDG, IATA  Class	5.2 Organic Peroxides
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant
Dangereux pour l'environnement : - Polluant marin	Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro EMS	Attention : Péroxydes organiques F-J,S-R
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
Transport / Informations complémentaires :	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Règlementation européenne**Dispositions nationales :****Indications relatives aux restrictions d'emploi :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et les mères allaitantes.

Evaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS**Textes des indications de danger et des phrases de risques pertinentes :**

R7 : Peut provoquer un incendie.

R36 : Irritant pour les yeux.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

S3/7 : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

S14 : Conserver à l'écart des agents réducteurs, des amines, des acides et des alcalis.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

S50.1 : Ne pas mélanger avec de l'accélérateur de peroxyde et des réducteurs.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Abréviations et acronymes :

GefStoffV : Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

bPvB : very Persistent and very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)

CAS : Chemical Abstracts Service (Banque de données de Chemical Abstracts Service)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.)

BetrSichV : Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne)

AGW : Arbeitsplatzgrenzwerte (Valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

DNEL : Derived No-Effect Level (Niveau dérivé sans effet, REACH)

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (Concentration prédite sans effet, REACH)

STP : Sewage Treatment Plant (Station de traitement des eaux usées)

IC50 : Inhibitory Concentration 50 % (Concentration inhibitrice)

COV : Composé Organique Volatil

EC50 : Effective concentration, 50 % (Concentration effective)

LC50 : Lethal concentration, 50 % (Concentration létale)

YC – MASTIC BOIS BLANC – COMPOSANT B

LD50 :	Lethal dose, 50 % (Dose létale)
OCDE :	Organisation de Coordination et de Développement Economique.
ADR :	European Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG :	International Maritime code for Dangerous Goods (Code Maritime International des Marchandises Dangereuses)
IATA :	International Air Transport Association (Association Internationale du Transport Aérien)
LQ :	Limited Quantities (Quantité limitée)
WGK :	Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne)

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.